



**CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE**  
**Première assemblée ordinaire du conseil d'administration**  
**du lundi 24 janvier 2022**

**PROCÈS-VERBAL**

**Première assemblée ordinaire de l'année 2022 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 24 janvier 2022 à 19 h sur Zoom.**

**PRÉSENCES :**

**Membres avec droit de vote :**

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Mme Alexandra-Maude Grenier         | Présidente      |
| M. Fabien Abitbol                   | Vice-président  |
| Mme Rose Savard-Paquet              | Secrétaire      |
| Mme Maggy Desgagnés                 | Trésorière      |
| Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon | Administratrice |
| M. Steve Brillant                   | Administrateur  |
| M. Louis Dumoulin                   | Administrateur  |
| Mme Claudia Nguyen                  | Administratrice |
| Mme Ludivine Piacentile             | Administratrice |

**Membre sans droit de vote :**

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Mme Mélissa Coulombe-Leduc | Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants |
|----------------------------|--|

**ABSENCES :**

Aucune

**IL Y A QUORUM.**

**AUTRES PARTICIPANTS :**

|                          |   |
|--------------------------|---|
| M. Sergio Avellan        | Conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale                |
| Mme Mylène Bernard       | Secrétaire de rédaction   |
| Mme Marie-Andrée Gilbert | Requérante (demande d'opinion)  |
| M. Daniel Leclerc        | Conseiller en consultations publiques<br>Service de l'interaction citoyenne |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, vingt-et-un citoyens assistent à l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

- |          |         |  |
|----------|---------|--|
| 22-01-01 | 19 h 00 | <b>Ouverture de l'assemblée</b>  |
| 22-01-02 | 19 h 02 | <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>  |
| 22-01-03 | 19 h 05 | <b>Adoption et suivi du procès-verbal de novembre 2021</b>   |
| 22-01-04 | 19 h 10 | <b>Présentation par Sergio Avellan, conseiller en urbanisme<br/>(<u>dossier 225 rue Saint-Jean</u>)</b>  |
| 22-01-05 | 19 h 40 | <b>Prise de position sur le dossier 225 rue Saint-Jean</b>   |
| 22-01-06 | 19 h 50 | <b>Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc</b>   |
| 22-01-07 | 20 h 05 | <b>Première période de questions du public</b>   |
| 22-01-08 | 20 h 15 | <b>Résolutions</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande d'accès aux demandes au 311 mensuellement</li><li>• Norme nickel</li><li>• Réaménagement coin d'Aiguillon-Turnbull</li><li>• Date et lieu de l'AGA 2022</li><li>• Présidence d'élection</li></ul> |
| 22-01-09 | 20 h 30 | <b>Deuxième période de questions du public</b>   |
| 22-01-10 | 20 h 40 | <b>Points d'information</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• SDC</li><li>• Appel à candidatures pour les Prix du patrimoine</li><li>• CVAP</li><li>• Table de mobilité des quartiers centraux</li></ul>   |
| 22-01-11 | 20 h 50 | <b>Trésorerie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• État des finances</li><li>• Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de novembre 2021</li></ul>   |
| 22-01-12 | 21 h 05 | <b>Divers</b>  |
| 22-01-13 | 21 h 15 | <b>Levée de l'assemblée</b>  |

#### **22-01-01 Ouverture de l'assemblée**

Mme Alexandra-Maude Grenier constate le quorum et ouvre la réunion à 19 h 03.

#### **22-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Alexandra-Maude Grenier donne lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adopté à l'unanimité.

#### **22-01-03 Adoption et suivi du procès-verbal de novembre 2021**

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de novembre 2021 tel quel.

Adopté à l'unanimité.

#### **22-01-04 Présentations**

➤ Présentation par Sergio Avellan, conseiller en urbanisme (dossier 225 rue Saint-Jean)

M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, présente au CQSJB le projet de Règlement R.C.A1V.Q. 444 et 445 visant à autoriser des logements au rez-de-chaussée sur le lot 1 303 476 (225, rue Saint-Jean).

*Voir le rapport de consultation publique en annexe.*

#### **22-01-05 Prise de position sur le dossier 225 rue Saint-Jean**

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, « le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste est en faveur de la permission, mais il invite la requérante à identifier un client commercial pour le rez-de-chaussée compatible avec son usage résidentiel. Ainsi le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'attendre avant d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation, R.C.A.1V.Q. 444, et l'approbation de la permission, R.C.A.1V.Q. 445, sur le lot 1 303 476 (225, rue St-Jean). »

Voté à la majorité.

Mme Marie-Noëlle Bellegarde, présidente de la SDC Saint-Jean-Baptiste, se porte volontaire pour aider la propriétaire du 225, rue Sainte-Jean à trouver de potentiels clients commerciaux.

## **22-01-06 Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc**

Mme Mélissa Coulombe-Leduc annonce qu'une consultation publique se tiendra le mois prochain afin d'assouplir, dans une petite portion du quartier Saint-Jean-Baptiste, des normes de constructions touchant l'article 383 (escalier extérieur en cour avant) et 676 (tablier de manœuvre). Le conseil donnera son avis sur le projet de modification lors de l'assemblée de février prochain.

Mme Coulombe-Leduc rappelle l'adoption du budget de la nouvelle administration municipale le 17 décembre dernier.

Au sujet des pistes cyclables hivernales, plusieurs nouveaux kilomètres ont été ajoutés dès cet hiver. Il s'agit-là de l'amorce d'une série d'annonces à venir dans le dossier de la mobilité active (rues conviviales, routes partagées, pistes cyclables, etc.). Certaines d'entre elles toucheront spécifiquement le quartier.

Le conseil exécutif a récemment nommé M. Marie-Pierre Boucher, conseillère dans Louis-IV, en tant que personne responsable des dossiers relatifs aux aînés. Un sommet des aînés se tiendra aux environs du mois d'avril 2022, si la situation sanitaire le permet, sinon en juin prochain. On y réunira de 200 à 250 aînés représentatifs de la réalité des différents quartiers de la ville de Québec. Les thématiques abordées ne sont pas encore fixées, mais des groupes de discussion se mettront en place prochainement. Mme Coulombe-Leduc invite les administrateurs à passer le mot aux aînés de leur entourage qui souhaiteraient participer à ses groupes et à lui transmettre leurs noms. L'objectif du sommet est de définir des actions à court, moyen et long termes dans le dossier des aînés à la Ville de Québec.

En ce qui concerne l'église Saint-Jean-Baptiste, la volonté de Mme Coulombe-Leduc est de s'occuper du dossier le plus rapidement possible. Plusieurs rencontres ont eu lieu et sont encore à venir. À son avis, le rapport que l'ICQ a remis à la Ville est très global et la vision doit être précisée avant que des actions se concrétisent. Cela dit, elle se tient informée des échéanciers et s'assure qu'aucune enveloppe de financement n'échappe à la Ville entretemps.

Pour le déneigement de l'escalier Lachapelle, pour lequel une résolution a été adoptée en novembre dernier par le CQSJB, la Ville a fourni une réponse. La rampe de vélo empêche le déneigement d'une moitié de l'escalier, puisque celle-ci devient particulièrement glissante en hiver et, conséquemment, dangereuse pour les piétons. Pour le moment, la Ville préfère donc empêcher l'accès à cette portion de l'escalier afin d'éviter les accidents. Vu la possibilité d'ajouter une éventuelle portion de piste cyclable hivernale au pied de l'escalier Lachapelle, Mme Coulombe-Leduc, de pair avec M. Pier-Luc Lachance, conseiller du district de Saint-Roch–Saint-Sauveur, observe les options envisageables. Il pourrait s'agir de déplacer la rampe sur le côté.

Dans le dossier du verdissement et de la canopée, Mme Coulombe-Leduc demande l'aide du conseil. Il semblerait que l'organisme Nature Québec soit très actif dans Saint-Jean-Baptiste. Elle demande si un administrateur pourrait prendre contact avec eux afin d'en savoir plus.

Dans les deux prochains jours, un état des lieux se tiendra sur le projet du Tramway : la première journée sera consacrée aux aspects plus techniques et la seconde, à l'acceptabilité et à la participation citoyenne. Des rencontres de consultation sont à venir avec les conseils des quartiers Saint-Jean-Baptiste et Montcalm dans les trois prochains mois, et ce, en lien avec l'insertion et les aménagements sur le boulevard René-Lévesque. Mme Coulombe-Leduc a également demandé au bureau de projet de discuter avec les citoyens des aménagements souterrains.

Le 17 janvier dernier, le conseil de Ville a voté un règlement sur les véhicules bruyants. On y ramène notamment des dispositions qui avaient disparu au moment des fusions municipales : interdiction de faire crisser les pneus, de provoquer volontairement un bruit fort du véhicule, etc. Les policiers disposeront alors de moyens d'interventions moins limités et la Ville verra à bien communiquer le nouveau règlement.

Concernant le dossier du RTC, Mme Maude Mercier-Larouche, conseillère municipale du District Saint-Louis-Sillery, a mis en branle le chantier de la tarification sociale. Mme Coulombe-Leduc a abordé avec elle la question de la tarification des usagers à vélo. Le RTC a mis en place un processus de communication indépendant de celui de la Ville, qui permettrait notamment au CQSJB de lui faire parvenir sa résolution. Lors de cet envoi, Mme Coulombe-Leduc suggère au conseil de mettre Mme Maude Mercier-Larouche et elle-même en copie conforme.

Finalement, elle et M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district Saint-Roch-Saint-Sauveur attiré aux dossiers du transport et de la mobilité, se sont penchés sur la question de la circulation de transit dans le quartier Saint-Jean-Baptiste et de la vitesse excessive sur la rue d'Aiguillon. Mme Coulombe-Leduc craint que l'insertion du tramway sur René-Lévesque n'enclave le faubourg et accroisse le phénomène. Pour le contrer, la mise en place d'un réseau de rues conviviales et partagées fait partie des solutions sur la table.

## **22-01-07 Première période de questions du public**

Un administrateur veut savoir de quelle façon et dans quels délais la nouvelle administration compte développer un projet pour l'église Saint-Jean-Baptiste. Mme Coulombe-Leduc explique que le rapport effectué par n'est pas à refaire et qu'il n'est pas question de recommencer les consultations. Nous en sommes à l'étape de l'énoncé de vision, qui se doit d'être précisé d'abord et avant tout. Elle ajoute avoir commencé à travailler très rapidement sur ce dossier dès le début de son mandat puisque celui-ci lui tient particulièrement à cœur.

## **22-01-08 Résolutions**

➤ Demande d'accès aux demandes au 311 mensuellement

### **Résolution CA-22-01**

Cette résolution a pour but d'obtenir des statistiques détaillées concernant le service aux citoyens de la Ville (connu sous le nom de 311) à destination du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste.

ATTENDU QUE le service aux citoyens (311) est actif à Québec par téléphone, courriel, et application pour téléphone intelligent;

ATTENDU QUE les statistiques mensuelles par quartier sont particulièrement confuses et ne permettent pas de se faire une idée du réel motif des requérants;

ATTENDU QUE la loi de 1982 sur l'accès aux documents des organismes publics indique (chapitre I, paragraphe 5) que les organismes municipaux sont visés par la loi;

ATTENDU QUE plusieurs membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (CQSJB) entendent et lisent divers faits rapportés par des citoyens et qu'il est impossible de compiler sans erreur;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, le conseil d'administration du CQSJB demande à la Ville de Québec :

- que lui soient transmises chaque mois des statistiques détaillées relatives au territoire dont il s'occupe;
- qu'aucuns frais de transmission de ces statistiques (chapitre I, article 11 sur la gratuité de l'accès) ne soient facturés, les conseils de quartier étant eux-mêmes des organismes créés et aidés par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

➤ Norme nickel

### **Résolution CA-22-02**

CONSIDÉRANT QUE, le 22 décembre 2021, le gouvernement du Québec annonçait dans la Gazette officielle son intention de modifier la norme journalière actuelle sur le nickel pour qu'elle soit 5 fois plus élevée que celle actuellement en vigueur, soit 70 nanogrammes/m<sup>3</sup> au lieu de 14 nanogrammes/m<sup>3</sup>;

CONSIDÉRANT QUE cette modification ferait en sorte que la norme serait 10 fois plus élevée que les normes suggérées par l'Organisation mondiale de la santé;

CONSIDÉRANT QUE Santé Canada a publié des données qui démontrent que la pollution de l'air est responsable de 300 décès prématurés par année associée à la pollution atmosphérique à Québec et que, selon cette analyse, les coûts des impacts sanitaires rattachés à la pollution atmosphérique s'élèvent à 30 milliards \$ par année au pays;

CONSIDÉRANT QUE le Port de Québec entrepose du vrac à l'extérieur et qu'avec le vent, des particules de tous types se retrouvent dans les quartiers centraux, le vent pouvant propulser ces particules à plusieurs kilomètres;

CONSIDÉRANT QU'il est peu justifié d'augmenter la norme pour sauvegarder ou ajouter des emplois, d'autant plus que ces emplois sont représentés par des personnes qui auront probablement à subir les impacts d'une mauvaise qualité de l'air;

CONSIDÉRANT QU'un comité plénier sur le nickel sera organisé d'ici le 7 février par l'administration municipale et que l'administration municipale se prononcera le 7 février sur l'adoption du règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel;

CONSIDÉRANT QUE la hausse de la norme de nickel et ses impacts potentiels sont en porte-à-faux avec la Stratégie de développement durable adoptée par la Ville de Québec, stratégie qui devrait garantir la protection de la santé et du bien-être de la population;

SUR PROPOSITION DE MME CLAUDIA NGUYEN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU que le CA du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste :

- demande que l'administration municipale se prononce contre l'adoption du règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel le 7 février afin de faire pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il renonce à l'adoption de ce règlement;
- demande que le gouvernement du Québec renonce à l'adoption de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

➤ Réaménagement coin d'Aiguillon-Turnbull

### **Résolution CA-22-03**

CONSIDÉRANT QUE le coin d'Aiguillon/Saint-Jean/Turnbull est situé tout près de l'entrée principale du quartier Saint-Jean-Baptiste, tant en transports actifs qu'en voiture;

CONSIDÉRANT QUE cette petite parcelle nécessite des travaux d'entretien significatifs : céramiques cassées, pavé décollé et réparé avec du béton, plates-bandes de gravier, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la SDC fait actuellement l'effort de revitaliser la portion ouest de la rue Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de nouveaux commerces et bureaux s'y installent;

CONSIDÉRANT la quasi-absence de source électrique municipale accessible à cet endroit;

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BRILLANT, le CA du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste demande le réaménagement de cet espace afin qu'il soit plus accueillant et convivial. Il demande notamment l'ajout de prises électriques accessibles permettant à la ville et à la SDC de décorer et d'illuminer l'espace. Il demande l'aménagement d'assises et de passages plus accueillants ainsi que le remplacement du gravier par des plates-bandes dignes de ce nom.

Adopté à l'unanimité.

En raison de la présence d'une sculpture à cet endroit, un administrateur signale la nécessité d'aviser l'artiste de l'œuvre avant de procéder à toute modification du lieu.

➤ Date et lieu de l'AGA 2022

### **Résolution CA-22-04**

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN, DÛMENT APPUYÉ PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste fixe la date de l'assemblée annuelle au lundi 25 avril 2022 et qu'elle se déroule en fonction des règles de santé publique en vigueur à cette date.

Adopté à l'unanimité.

➤ Présidence d'élection

**Résolution CA-22-05**

SUR PROPOSITION DE M, FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉ PAR MME CLAUDIA NGUYEN, IL EST résolu que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste nomme M. Daniel Leclerc, ou le cas échéant tout(e) autre conseiller(-ère) en consultations publiques amené(e) à le remplacer, président(e) d'élections à l'occasion de l'assemblée annuelle du lundi 25 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

M. Louis Dumoulin demande si une conférence ou une présentation est envisagée pendant la période du vote à l'AGA. Le sujet sera abordé lors de la prochaine rencontre.

M. Daniel Leclerc rappelle une résolution à adopter en février prochain, soit celle le déléguant pour mettre à jour le registre des entreprises du Québec pour le conseil de quartier.

**22-01-09 Deuxième période de questions du public**

Aucune question n'est posée.

**22-01-10 Points d'information**

➤ SDC

La SDC est à fermer l'année financière 2021. En cette 5<sup>e</sup> vague de confinement, les tenanciers de bas et restaurateurs tentent de garder la tête hors de l'eau. Plusieurs, cette fois, ont décidé de ne plus mobiliser de ressources pour assurer un service de *take-out*. Les détaillants souffrent également de la fermeture de ces commerces qui attiraient naturellement leur lot de clients, ce qui démontre toute l'importance de la mixité commerciale sur une artère comme la rue Saint-Jean. C'est ce que l'on devrait retenir d'une telle expérience, selon Mme Marie-Noëlle Bellegarde.

En ce qui a trait à la semaine de relâche, une communication a été transmise à tous les membres de la SDC. Dans les circonstances actuelles, le Carnaval a choisi de ne pas reconduire les événements partenaires tels que le tournoi de hockey bottine sur la rue, par exemple. La SDC envisage d'organiser 3 journées d'activités pendant la semaine de relâche sur un tronçon de la rue Saint-Jean fermée à la circulation automobile : mini-put extérieur, kiosque de chocolat chaud et vin chaud, etc.

Pour la saison estivale, la réflexion se met en branle plus tôt qu'à l'habitude. Les rues piétonnes et le marché Saint-Jean-Baptiste sont dans les cartons.

Finalement, pour ce qui est du bâtiment de l'ancien Commensal, il n'y a aucun développement. Le zonage du secteur permettrait d'ajouter un ou deux étages au bâtiment, mais comme ce dernier est en location, on s'attend à ce que ce soit loué tel quel.

#### ➤ Appel à candidatures pour les Prix du patrimoine

M. Louis Dumoulin explique que le comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste compte inscrire son dernier livre sur l'église Saint-Jean-Baptiste aux Prix du patrimoine.

Les gens peuvent y inscrire leur propre projet ou celui d'un tiers, et ce, dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes : Conservation et préservation, Interprétation et diffusion, Porteurs de tradition, ou Préservation et mise en valeur du paysage.

#### ➤ CVAP

Mme Claudia Nguyen, représentante du quartier Saint-Jean-Baptiste au Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP), explique que le CVAP s'occupe principalement du dossier du nickel en ce moment. Il est notamment à préparer un mémoire qui sera présenté au gouvernement d'ici le 28 février prochain.

#### ➤ Table de mobilité des quartiers centraux

Mme Alexandra-Maude Grenier relate sa récente rencontre avec les membres de la Table de mobilité des quartiers centraux, organisée par Accès transports viables, dans le cadre de laquelle elle a abordé les dernières résolutions du CQSJB liées à la mobilité et au transport (rues partagées hivernales, tarifs du RTC pour les usagers à vélo, déneigement de l'escalier de la Chapelle).

Elle souhaiterait que les différents conseils de quartier se partagent leurs résolutions à ce sujet afin de faciliter la collaboration des citoyens ayant les mêmes objectifs.

### **22-01-11 Trésorerie**

#### ➤ État des finances

Au 1<sup>er</sup> décembre 2021, le solde du compte est de 6021,02 \$. Les transactions du mois comptent les frais fixes de 2,95 \$, les 2 chèques de 85 \$ pour les procès-verbaux de septembre et octobre, celui de 2678 \$ pour le sondage d'ATV, ainsi qu'un remboursement de transport. Le solde du compte à la fin du mois est de 3160,32 \$.

Un chèque de 1500 \$ sera déposé dans le compte en janvier.

Les résultats du sondage mené par Accès transports viables seront déposés pour consultation sur le site du conseil.

#### ➤ Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de novembre

### **Résolution CA-22-06**

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU de payer à Mme Mylène Bernard la somme de 85 \$, correspondant au procès-verbal de la rencontre de novembre 2021. Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

**22-01-12      Divers**

Aucun point n'est ajouté.

**22-01-13      Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 56 par M. Fabien Abitbol, dûment appuyé par Mme Alexandra-Maude Grenier, que la séance soit levée.